



Centre d'Etudes et de Recherche sur la Vigne et le Vin

Communication au colloque sur le développement local organisé par l'Association des Géographes français en octobre 1995 à Liège (Belgique)

Jean-Claude Hinnewinkel, professeur agrégé (PRAG), CERVIN, Institut de Géographie Louis Papy, Université Bordeaux3

Intercommunalité et développement local en Entre-deux-mers -Gironde-France-

(Partnership between communes and local development in « Entre-deux-mers » -Gironde-France)

Résumé.-Entre Garonne et Dordogne, dans l'Entre-deux-mers girondin, région d'interfluve à l'écart des grands axes de circulation, l'influence de la métropole bordelaise décroît assez rapidement en approchant les confins orientaux du département. Le redéploiement territorial en cours pour freiner le déclin de ces zones périphériques favorise le développement de la solidarité communale sous toutes ses formes. En l'absence de centre local urbain, -les villes sont implantées sur les « mers »-, apparaissent même des communautés de communes sans pôle fédérateur véritable, sans relation ville-campagne. Et cette intercommunalité visant au développement rural est en train d'engendrer une nouvelle organisation du territoire.

Mots-clés : développement local, espace rural, intercommunalité.

Parfaitement délimité sur deux côtés par des fleuves, les « mers », que sont la Garonne et la Dordogne, ici remontée par la marée sur plus de 50 km, le triangle de l'Entre-deux-mers regroupe plus de deux cent communes et recouvre près d'un tiers du département de la Gironde. Zone rurale longtemps vouée à la polyculture, cette région est maintenant une zone de monoculture viticole, assurant au Bordelais la plus grande masse de son appellation Bordeaux et Bordeaux supérieur.

La métropole bordelaise y développe, par auréoles concentriques dans la partie septentrionale, une zone péri-urbaine, voire industrielle qui modifie sensiblement la structure sociale de la population résidente, avec une politique de l'aménagement de l'espace particulière mais dont l'un des effets les plus notoires est incontestablement une opposition des plus sensibles entre un Entre-deux-mers bordelais aux caractères péri-urbains marqués et Haut-Entre-deux-mers resté profondément rural. Le premier se caractérise par des revenus moyens par habitants plus élevés et la population croît le plus souvent. Le second est dans une situation beaucoup plus critique avec déclin et vieillissement de la population ; il est tout entier classé dans le territoire rural de développement prioritaire de la loi du 4 02 1995.

L'Entre-deux-mers offre enfin la particularité de n'avoir pas de centre urbain fédérateur et de se définir par ses limites, ses contours, les fleuves. Zone d'interfluve, ce sont les vallées - des lignes et non un point- qui jouent ce rôle attractif. L'Entre-deux-mers s'est donc perpétuellement trouvé écartelé entre deux attractions longitudinales, et plus particulièrement celles des centres urbains périphériques situés sur ces axes, Bordeaux, Libourne, Langon, Marmande.

Cet écartèlement par la périphérie se traduit par une inexistence administrative - les arrondissements ignorent l'Entre-deux-mers et ses limites fluviales - et une identité

problématique propre aux régions d'hinterland. Ainsi, pendant les cinquantes dernières années, le vocable Entre-deux-mers a-t-il davantage évoqué une appellation viticole générique qui est loin de recouvrir l'ensemble de la région concernée, qu'une entité régionale nettement individualisée.

Il aura fallu attendre ces dernières années et le développement de l'aménagement territorial en matière touristique- stratégie de tourisme vert, création de pôles de séjour organisé dans le cadre départemental - pour qu'émerge dans le zonage des grands ensembles départementaux un Entre-deux-mers identifié s'appuyant sur trois critères d'excellence : le patrimoine, exceptionnellement divers et dense, les paysages ruraux, relativement préservés, un vignoble, le premier du Bordelais en superficie et quantité produite.

Cette émergence identitaire d'un pays rural a été et est accompagnée par l'action d'institutions locales et d'associations importantes engagées dans les enjeux de développement local : SIVOM du Haut-Entre-deux-mers, Syndicat intercommunal à vocation touristique de l'Entre-deux-mers bordelais, première communauté de communes de la Gironde dans le canton de Branne.

Cette émergence identitaire est aujourd'hui largement utilisée par les acteurs locaux comme moyen de créer une cohésion et des solidarités géographiques seules capables, semble-t-il de permettre un réel développement local. Et ces solidarités se traduisent le plus souvent par la création d'établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.). Or le Gironde tout comme la Région Aquitaine sont loin d'être pilotes dans ce domaine.

1. La relative faiblesse du mouvement intercommunal en Gironde.

Au 31 août 1994, la commission départementale de coopération intercommunale recensait officiellement 324 E.P.C.I. Rapporté aux 19410 comptabilisés sur l'ensemble du territoire national, cette valeur donne une image assez flatteuse de la Gironde. En effet seuls 22 de ces organismes sont dotés d'une compétence économique et le département ne recense en 1994 que 4 groupements à fiscalité propre : **la C.U.B.** instituée par la loi de 1966, **2 districts**, celui du Sud-Bassin (créé en 1973 et regroupant les 48500 habitants des communes de d'Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste et Le Teich) et celui de la Pointe du Médoc (créé en 1992 et associant les 7 communes du canton de Saint-Vivien de Médoc plus 4 communes voisines soit une population de 12000 personnes) et une seule **communauté de communes**, celle l'Entre-deux-mers Ouest (créé en 1994 et dont il sera question plus loin). Depuis le 1.09.1995 une seconde communauté de communes fonctionne dans le nord du Blayais sur le canton de Saint-Ciers sur Gironde.

Le département apparaît ainsi bien en retard par rapport au vaste mouvement de coopération intercommunal et notamment à l'explosion des E.P.C.I. générée par la loi de 1992 avec la création de 554 communautés de communes en 1993-1994 auxquels il faut adjoindre celle de nombreux districts (289 recensés en 1994 contre seulement 95 en 1972).

L'Entre-deux-mers n'échappe pas à la règle départementale. Cette situation s'explique en grande partie par l'histoire de la coopération intercommunale avec jusque dans les années 1970, en liaison avec la hausse du niveau de vie et de l'accroissement des besoins en équipement et en service qui en découle, une multiplication des organismes de gestion. On assiste alors à la prolifération des SIVOM et des SIVU, sans aucune cohérence territoriale, au gré des opportunités pour répondre à des besoins ponctuels, en additionnant les structures les unes aux autres.

Ce n'est qu'au début des années 70, avec la mise en oeuvre des premiers « contrat de pays », que l'aménagement global du territoire et le développement économique local sont apparus dans les préoccupations des élus. Une nouvelle génération de syndicats voit alors le jour, le plus souvent animés par des conseillers généraux qui espèrent ainsi ancrer dans le domaine économique leur fonction politique et qui prennent une assise cantonale.

Ainsi les cinq cantons de la partie orientale de l'Entre-deux-mers se dotent progressivement de structures de coopération à vocation économique entre 1970 et 1981. Ces structures se caractérisent toutes par leur caractère peu contraignant, allant de la simple étude comme dans le cas du SIVOM de Pellegrue à la mise en oeuvre de plan de développement touristique comme dans le Pays de Saint-Macaire.

Par contre le mouvement démarre à grand peine dans toute la partie Ouest où l'on note seulement en 1991 la création de l'association « Haut de Garonne développement » et en 1994 de la communauté de communes de l'Entre-deux-mers Ouest qui ne regroupe que 4 communes.

Ces réalités induisent des logiques de développement local bien tranchées.

2.La difficile intercommunalité dans l'Entre-deux-mers bordelais.

-La situation particulière des communes de la CUB.

Pour ces communes de la rive droite de la Garonne qui font partie intégrante de la Communauté urbaine de Bordeaux, le développement passe par la revalorisation d'une image souvent peu flatteuse en liaison avec la présence sur son territoire des grands ensembles de Lormont et de Cenon conjointement à celle de la zone d'activités industrielles lourdes de Bassens.

Il s'agit donc de s'unir pour mieux se faire entendre à l'intérieur même de la C.U.B. mais aussi auprès des autorités des échelons territoriaux supérieurs, pour promouvoir plus aisément auprès des partenaires économiques les avantages géographiques de ce pôle de développement industriel renforcé par la mise en circulation de la rocade rive-droite et du pont d'Arcins en attendant celle de l'A89 « Bordeaux-Clermont-Ferrand » qui fera de cette banlieue bordelaise un carrefour autoroutier de première importance à la croisée des axes Nord-Sud et Est-Ouest.

La cadre choisi est celui de l'association loi 1901 « Haut-de-Garonne développement », née en 1991 regroupant une vingtaine de communes et représentant environ 150 000 personnes. Sans fiscalité propre bien entendu mais avec des cotisations communales, il s'agit plus d'un groupe de pression que d'une communauté de projet.

-La difficile intercommunalité dans l'Entre-deux-mers bordelais péri-urbain.

Il s'agit des cantons qui sont pour une bonne part dans la zone d'influence directe de Bordeaux à savoir ceux de Créon et Cadillac mais aussi de Branne, Targon et dans une moindre mesure Saint-Macaire. Globalement, ces territoires proches de la métropole ou sur les axes de développement privilégiés que sont la Dordogne jusqu'à Libourne et la Garonne jusqu'à Langon, bénéficient des retombées économiques et/ou démographiques de la zone métropolitaine. Il s'agit donc le plus souvent non pas d'impulser un développement local mais seulement de l'accompagner.

Il en ressort un individualisme assez marqué des magistrats communaux dont le plus souvent les ressources augmentent par afflux de populations nouvelles qui recherchent de plus en plus loin de Bordeaux un cadre de vie agréable tout en continuant à travailler en ville grâce à la qualité sans cesse améliorée du réseau de transport. Ainsi chaque maire disposant de ce fait de revenus acceptables s'estime capable de se défendre seul.



Fig. 1. Structures cantonales et organisation de l'espace en Entre-deux-mers

Il est de fait peu enclin à une démarche intercommunale autre que celle de gestion, conforté souvent dans cette position par la lourdeur de la fiscalité de la C.U.B. dont l'exemple sert alors de repoussoir. Et de ce fait ni sur Cadillac, ni sur Créon, ni sur Targon, ni jusqu'à une date récente sur Branne nous ne trouvons ou trouvons de communauté de projet de développement local.

L'intercommunalité se limite alors à une intercommunalité de contrainte (collège, ordures, bassin versant et lutte contre les inondations...) et donc de gestion. Cela ne va pas toujours sans poser des graves problèmes aux maires des chefs-lieux de bassin de vie car souvent si l'intercommunalité n'est pas institutionnelle, elle apparaît bien vécue.

C'est en tout cas le point de vue du maire de Créon qui en qualité de maire du chef-lieu est sollicité sans cesse pour une réponse « administrative » ou une solution aux problèmes des ressortissants du bassin de vie (emplois, solidarité...) en temps que premier magistrat du « chef-lieu » alors que normalement cela relève de la commune de résidence... Il se plaît également à souligner que la bibliothèque de Créon accueille 700 lecteurs appartenant à 39 communes différentes, que le club de hand-ball possède 170 licenciés dont seulement 33 créonnais, que le centre communal des Pompiers de Créon crée il y a 50 ans est devenu peu à peu un service intercommunal de Secours s'adressant à 23 communes et à 25000 personnes. Or si 2 sapeurs professionnels et le matériel sont à la charge du conseil général, sur les 40 volontaires, 38 sont de Créon et les communes versent 60 f par hab. et par an au C.G. alors que la quote part des habitants de Créon est de 150 f.

La situation de Créon par rapport à sa zone d'influence n'est pas très différente de celle des autres chefs-lieux de canton. Ainsi dans celui de Targon qui le jouxte au Sud-Ouest, il n'existe aujourd'hui encore ni sivom, ni sivu, ni association de maires. L'absence d'un collège se traduit par un certain éclatement du canton, les communes du Sud-Ouest étant attirées par Cadillac, celles du Nord-Ouest par Créon et celles de l'Est par Sauveterre ou même Rauzan. Par contre la situation économique paraît assez favorable avec un secteur viticole assez prospère (appellation Haut-Benauges pour une bonne partie du canton) et un développement des résidences secondaires et de plus en plus principales par suite de la saturation de la première ceinture bordelaise. Tout cela paraît être une source de revenus suffisante pour permettre un développement local autonome du canton. Aussi après des décennies d'individualisme communal, s'appuyant sur une génération de nouveaux maires favorables, le nouveau conseiller général, élu après une campagne axée sur le thème de l'intercommunalité, est en train de présenter un projet de communauté de communes au niveau du canton pour sauver la perception et la gendarmerie, pour essayer à moyen terme d'obtenir la création d'un collège, pour recréer une unité cantonale autour de Targon appelée à se développer dans cette deuxième ceinture de banlieue. Et les quelques communes qui à ce jour étaient tentées par l'intégration dans le projet du Haut -Entre-deux-mers parlent de s'en retirer. Une communauté de projet est peut-être en cours de création sur un espace relativement homogène, avec l'émergence possible d'une conscience collective, pour une population en 1990 de 2588 personnes.

Si pour l'instant rien ne semble émerger dans le canton de Cadillac où les difficultés financières du chef-lieu paraissent devoir geler la situation pour de longues années, il en est différemment sur l'autre « mers » dans le canton de Branne.

Après des années de concertation infructueuse dans une région « traumatisée » par la fermeture de la cimenterie d'Espiet et de ses quelques 300 emplois, le déclic est venu de la partie ouest du canton avec la création en décembre 1994 de la première communauté de communes du département, celle de l'Entre-deux-mers ouest, regroupant Camiac-et-Saint-Denis, Nérigean, Saint-Quentin de Baron et Tizac-de-Curton, soit une population de 2633 personnes. La « carotte financière » fut un élément indiscutable de la prise de décision, tout comme la proximité d'échéances électorales. Mais il est non moins indiscutable qu'il y a là la recherche de solutions aux problèmes de développement et d'aménagement du territoire que les maires de petites communes se sentent de moins en moins capables de résoudre seuls. Mais il sera en tout cas très intéressant de suivre le devenir de cet E.P.C.I. conçu sans bourg-centre fédérateur, à la limite de l'Entre-deux-mers péri-urbain et de l'Entre-deux-mers rural.

Cette concrétisation semble avoir de plus un effet dynamisant sur la moitié est du canton où autour de Branne, chef-lieu de 366 habitants, resurgit l'idée de constitution d'un district qui regrouperait entre 6 et 10 communes. Ce poserait alors le problème de l'avenir des communes restant du canton.

-Le cas particulier du « Pays de Saint-Macaire ».

Ici la situation est rendue des plus complexes par suite :

-d'une grande hétérogénéité du territoire cantonal avec opposition nette entre les communes de la vallées qui constituent l'extrême fin de la zone de métropolisation de Bordeaux le long de la Garonne et celles des côtes à vocation viticole.

-de l'appartenance du chef-lieu Saint-Macaire ainsi que les communes les plus dynamiques à l'agglomération langonnaise alors que, fruit d'une longue histoire remontant au Moyen-âge et au privilège des vins de Bordeaux, la rivalité notamment politique entre les deux rives restent des plus vives.

Or, dans le canton de Saint-Macaire, l'association des maires constitue de longue date un embryon de vie collective autour du conseiller général qui servait notamment d'interface

entre les diverses collectivités territoriales et les communes de sa circonscription. Un syndicat intercommunal de voirie gère alors l'entretien des chemins communaux des communes du canton, assurant bien sûr le faucardage mais aussi la remise en état du revêtement routier en utilisant les services d'un employé à plein temps. Quelques modestes habitudes d'échanges sinon de concertation allaient donc servir de déclic et le cadre cantonal fut rapidement retenu pour fournir un cadre territorial à une réponse aux avances de l'E.P.R..

Ainsi en 1978, les élus du canton décidaient de poser leur candidature à un contrat de pays alors structuré autour d'un axe principalement social : améliorer les conditions de vie des habitants pour éviter une poursuite de l'exode et donc du vieillissement des communes rurales des côteaux. Avec le deuxième contrat de Pays, c'est à une ambition d'une autre envergure que s'attaquaient les élus locaux : recréer une entité économique qui soit indépendante de la vieille rivale, Langon.

Pour dynamiser le pays de Saint-Macaire sur le plan économique, le contrat prévoit principalement le renforcement des activités existantes s'articulant autour de deux axes majeurs, la viticulture et le tourisme, avec pour point de rencontre le tourisme viticole.

La réalisation de la Maison de Pays fut l'une des grandes activités des premières années d'existence du Syndicat. Mais cette réhabilitation achevée, il restait à faire vivre cette Maison de Pays, en faire une véritable vitrine du Pays, un véritable centre d'accueil et d'animation pour tous les secteurs d'activités. Est alors créé en 1987 l'Association pour la Gestion et l'Animation de la maison du Pays de Saint-Macaire, propriété du Syndicat Intercommunal.

Après des débuts quelque peu hésitants, les élus acceptent le relèvement à 64 francs de la quote-part communale. Du point de vue de l'intercommunalité, cette phase de l'application du Contrat de Pays apparaît donc comme un succès, permettant l'émergence d'une conscience collective qui ne se limite pas à la prise en compte d'un problème incontournable (assainissement, adduction, ordures ménagères...) dépassant les capacités communales. La volonté d'aborder les problèmes de développement semble émerger.

Mais beaucoup reste à faire! Et aujourd'hui l'interrogation sur l'avenir du « Pays de saint-Macaire » en tant que « récréation » d'une entité socio-économico-politique héritière de l'ancienne juridiction reste posée avec le choix, s'il existe entre une intégration totale ou partielle dans une unité centrée sur Langon et la vallée ou comme le souhaite le maire du chef-lieu associer le sort du pays au projet du Haut-Entre-deux-mers voisin.

3. Vers une forte intégration en Entre-deux-mers rural?

-Le premier Sivom de développement local de la Gironde

Créé en septembre 1993, en grande partie pour répondre aux sollicitations du Conseil Général du département et de sa politique de Pôle de séjour organisé, il regroupe 62 communes réparties sur 7 cantons avec un noyau dur correspondant aux 51 communes des quatre cantons de La Réole, Monségur, Pellegrue et Sauveterre. Ce SIVOM est à la carte et chaque commune adhérente peut choisir la ou les compétences qui lui conviennent. Celles-ci étaient au nombre de deux : tourisme et économie.

L'émergence de ce SIVOM est certes nous l'avons dit une réponse à une opportunité mais elle est surtout le fruit d'un parcours d'une bonne dizaine d'année sur la route de la collaboration intercantonale avec pour étincelle la création en 1984 de l'ICAS (Intercantonale d'action sociale), association loi 1901 regroupant élus et socioprofessionnels des 4 cantons évoqués ci-dessus en vue de l'accueil, de l'orientation et de la formation des demandeurs d'emplois. Si les années 80 voient surtout se mettre en place des actions cantonales dans le cadre des « contrats de pays », la création du SIPHEM, Syndicat Intercantonale de Pays du Haut-Entre-deux-mers, en 1987 permit la réalisation d'un programme d'amélioration de l'habitat sur les 4 cantons. Puis en 1990 les mêmes plus le canton d'Auros constituent un

C.I.L.E. (Comité d'Initiatives Locales pour l'Emploi) où se retrouvent bien sûr les élus des 5 cantons, les représentants de la Sous-préfecture de Langon, des Directions départementales concernées, des conseils régionaux et généraux, des chambres consulaires et de l'Icas. Aussi en 1992 les 5 cantons sont ils retenus comme site pilote au plan national dans la démarche de création du S.P.I.D. (Système Partenarial d'Insertion et de Développement).

Ce trop bref historique a pour mérite de mettre en valeur la nécessité de « donner du temps au temps » en matière d'intercommunalité. En effet les deux acteurs « pilotes » de cette intercommunalité sont incontestablement les deux conseillers généraux de Monségur et de la Réole, qui de longue date se sont considérés avant tout comme des agents de développement local et pas seulement comme des assistantes sociales chargés seulement de répondre aux sollicitations individuelles des électeurs.

Mais surtout il nous interroge sur les raisons de cette évolution. Comme toujours en pareil cas la réponse ne peut qu'être complexe mais pour reprendre la réponse du sénateur maire de Monségur, le président de ce SIVOM, il s'agit, pour la même raison que de nombreuses caves coopératives ont été créées il y a environ 30 ans, de **la solidarité de la pauvreté**. « Même si trois communes pauvres ne font pas ensemble une communauté riche, la mise en commun de leurs préoccupations permet plus souvent de monter des projets qui peuvent alors trouver un écho favorable auprès des échelons supérieurs »(B.Dussaut).

Par ailleurs, Pellegrue, Monségur et La Réole constituent un ensemble relativement **homogène**, où jusqu'à alors personne n'a cherché à « bouffer » l'autre. N'est-ce pas du à la taille modeste de La Réole ? Il s'en suit une certaine transparence des actions et des ambitions de chacun qui paraît être une des clés du relatif bon fonctionnement actuel.

Aujourd'hui, le Haut-Entre-deux-mers est à un tournant important de son histoire...puisque le SIVOM actuel se termine en sept 96. Au cours des 6 mois à venir il va donc falloir effectuer des choix capitaux pour la suite de la coopération.

Alors que faire demain? Continuer est pour tous une nécessité car la coopération intercantonale est la seule efficace sur le long terme pour permettre un vrai développement local. Mais alors sous quelle forme ?

1/ un nouveau SIVOM de 3 ans à 5 compétences (en plus des 2 existantes, les compétences sociales et patrimoine-habitat sont en cours de création et il est envisagé une compétence culture).

2/ une Ccommunauté de communes parce que :

-l'état le souhaite et qu'il y a une belle carotte financière à la clé avec la DGF,

-la fiscalité directe est beaucoup plus claire pour les contribuables.

Du point de vue géographique, le H2M est aussi à la croisée des chemins. Dans les cantons de Monségur et de la Réole, les communes non adhérentes frappent aujourd'hui à la porte. Des communes du canton d'Auros veulent également rejoindre celles qui y sont déjà. Mais le canton de Pellegrue vient de voir le maire du chef-lieu changer. Quelle sera son attitude alors que l'ancien sans être enthousiaste suivait le mouvement ? Targon semble vouloir voler de ses propres ailes tout comme Sauveterre. Dans ces cantons viticoles souvent mieux placés géographiquement, les communes ne rencontrent que rarement des problèmes de gestion en dehors du chef-lieu qui a de plus en plus de mal à gérer les équipements et services en fait générés par le canton. Alors les maires de ces derniers incitent à la création de C.C. cantonales ce qui évitera de partager ses propres richesses avec des cantons plus pauvres.

Si le regroupement paraît en bonne voie entre les cantons de Monségur et de La Réole, si l'adhésion à cette communauté semble envisageable pour ceux de Sauveterre et de Pellegrue, la situation est quelque peu différente au Nord.

-sur les bords de la Dordogne, le pays des Rives et coteaux.

Il se trouve en situation de marge, une part non négligeable du bassin de vie de Sainte-Foy-la-Grande s'étendant sur la rive droite de la rivière, dans le département voisin de la Dordogne. Sous l'impulsion du sénateur-maire de Rauzan, un SIVOM à compétence économique regroupant les deux cantons de Pujols et de Sainte-Foy-la-Grande a été créé en février 1995, pour une durée limitée (déc. 99). Mais celui-ci apparaît clairement à travers ses statuts comme devant être classé dans la catégorie des EPCI destinés à capter les financements : là aussi point de solidarité intercommunale puisque les cotisations sont fixées au prorata de la population et du potentiel fiscal, « pour les investissements, le solde des dépenses non couvert par les subventions sera supporté par les communes concernées, au prorata de la valeur des équipements réalisés » (article 7). Il est intéressant de noter que 6 communes de ces deux cantons ont adhéré au syndicat de développement touristique du Libournais créé en juin 1995, confirmant l'ancrage des pays de rives gauche de la Dordogne dans la mouvance de cette cité.

3. EN GUISE DE BILAN PROVISOIRE...

-L'intercommunalité apparaît bien aujourd'hui comme un des leviers dans la gestion du développement local et ce pour principalement deux raisons essentielles :

-Comme moyen efficace de capter et les subventions et l'intérêt des autorités de tutelle.

-Comme moyen de faire émerger des solidarités et ainsi de parvenir à transformer les bassins de vie en véritables communautés rurales de projet.

Dans l'orbite directe d'une grande agglomération comme Bordeaux ou même moyenne comme Libourne, la diversité sociale très forte se traduit par une absence de solidarité que vient renforcer au niveau communal une situation financière assez rarement désastreuse. Il n'y a pas à l'heure actuelle de véritable émergence d'une solidarité et la coopération intercommunale paraît devoir se limiter à la gestion d'équipements rendus indispensables par l'essor démographique et l'élévation des niveaux de vie. Il s'agit ici le plus souvent non pas de susciter mais plutôt d'accompagner un développement induit par la proximité de la grande ville.

Par contre dans les zones rurales cette intercommunalité semble plus vivace et assez largement prendre appui sur la structure cantonale, seul moyen pour les maires des chefs lieux de pouvoir gérer les services aujourd'hui réclamés par la population locale. Il s'agit encore bien souvent de créer alors un organisme de gestion et de coordination qu'un véritable outil de développement local comme on l'a vu à Targon, c'est à dire en limite de la zone de péri-urbanisation.

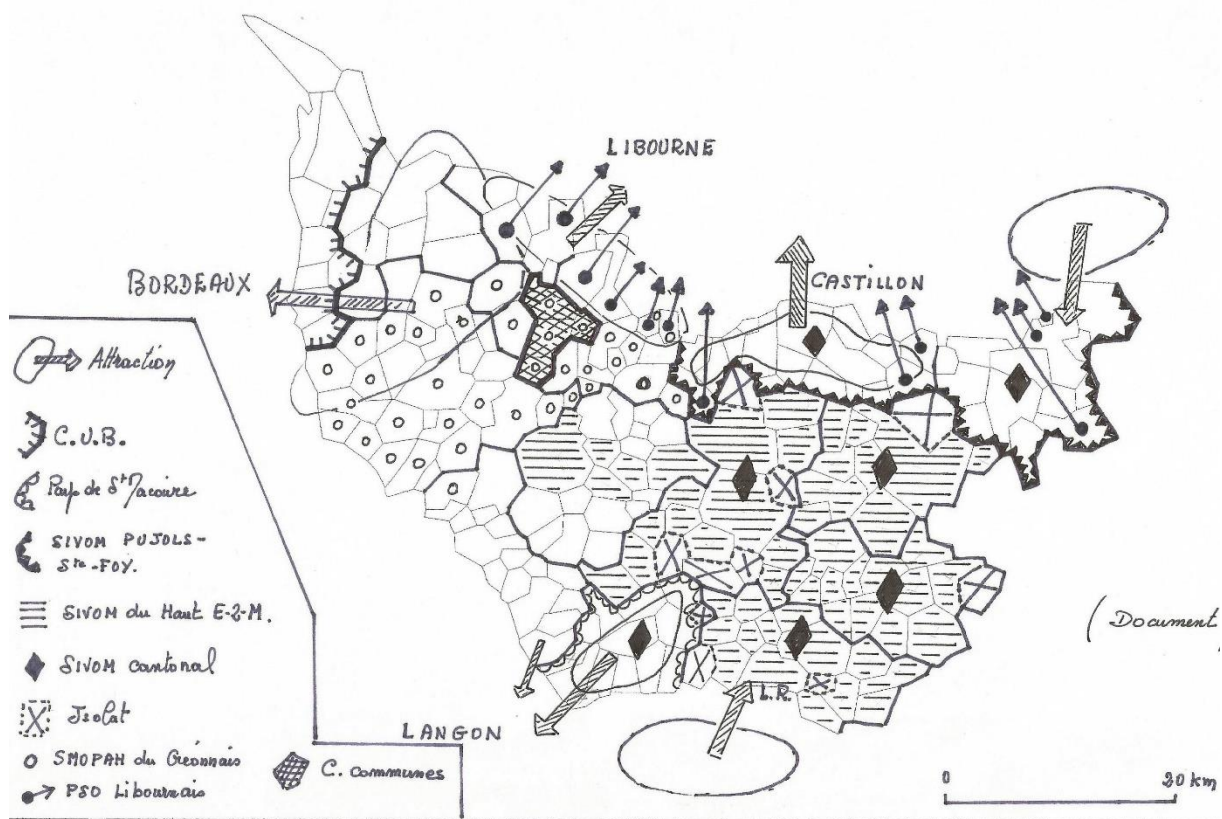
Dans les régions les plus éloignées des grands axes de développement les mentalités semblent plus évoluées et l'on parvient à envisager la création d'une véritable communauté de projet, avec les solidarités notamment financières que cela impose, seule capable de promouvoir de véritables actions de développement local. C'est le cas du haut-Entre-deux-mers.

-Sur le plan territorial, il semble ressortir de notre analyse que :

-l'E.P.C.I est d'autant plus envisageable pour les acteurs locaux que le territoire concerné ne comporte pas de gros centre fédérateur mais aussi souvent jugé accaparateur...Même une ville modeste comme Langon avec ses 5800 habitants paraît jouer le rôle de repoussoir. Dans l'orbite des villes, de nombreuses résistances sont à vaincre pour passer d'un développement local subi à un véritable projet collectif de développement local.

-dans les zones rurales sans centre fédérateur omnipotent, le canton apparaît à beaucoup d'acteurs du développement local comme un cadre privilégié. Il est intéressant de noter qu'il y correspond souvent à un bassin de vie tel que les a délimité l'INSEE et à ce titre correspond

Fig 2 : Les structures intercommunales et les attractions



au territoire minimal de maintien et de développement des équipements élémentaires, seuls capables d'enrayer le déclin démographique et donc de permettre d'envisager un développement local potentiel.

-que ce niveau cantonal n'est toutefois pas suffisant pour générer une véritable politique de développement local et son corollaire la création d'emploi seul susceptible d'enrayer le déclin. Aussi apparaît-il indispensable de prévoir un échelon d'intercommunalité supérieur, pluri-cantonal indispensable pour être pris en compte par l'état, la région, le département ou l'Europe, indispensable pour conduire certaines opérations comme l'ORAC (5 cantons = 1000 entreprises...), comme le PSO.

-Sur le plan stratégique enfin, le temps est indiscutablement un facteur clé de la réussite de l'intercommunalité et donc d'un développement local initié et géré par le « pays ». Cela ne va pas forcément dans le sens de la circulaire d'avril 1995 sur l'aménagement du territoire et la création des « pays »...

Liège, octobre 1995

JC Hinnewinkel

Annexe : Le complexe socioéconomique de l'Entre-deux-Mers en cartes

Fig3 : Les structures administratives en Entre-deux-Mers

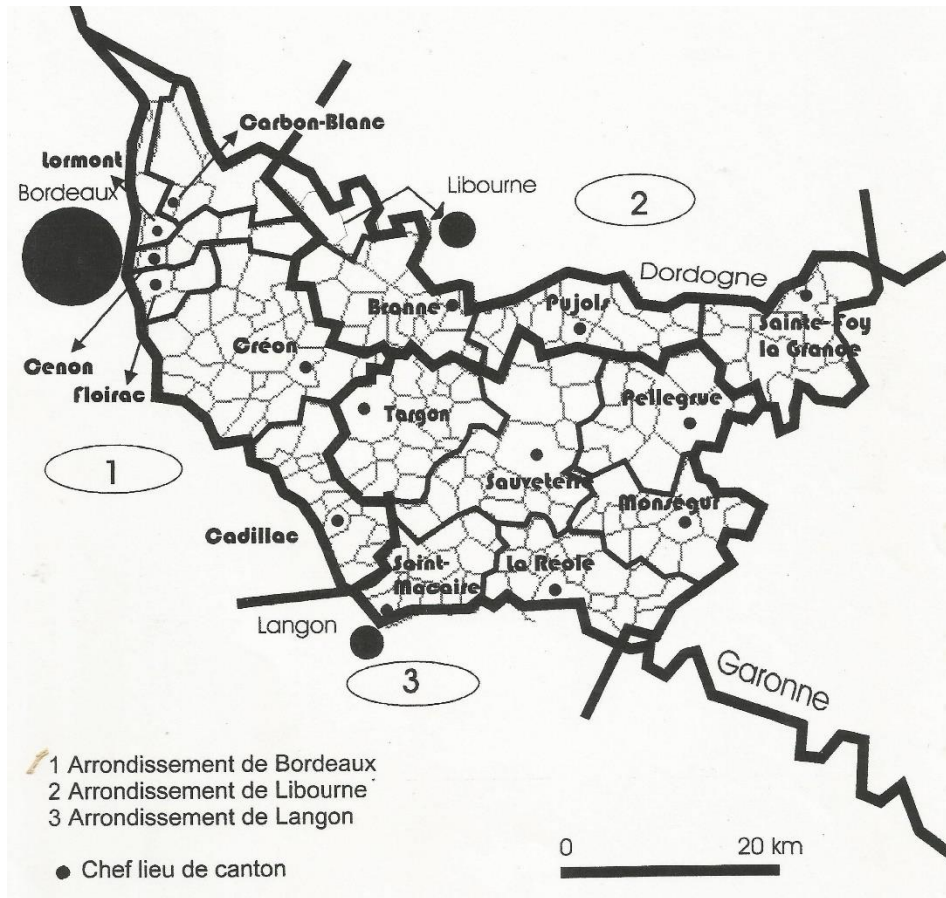


Fig4 Les AOC Viticoles en Entre-deux-Mers

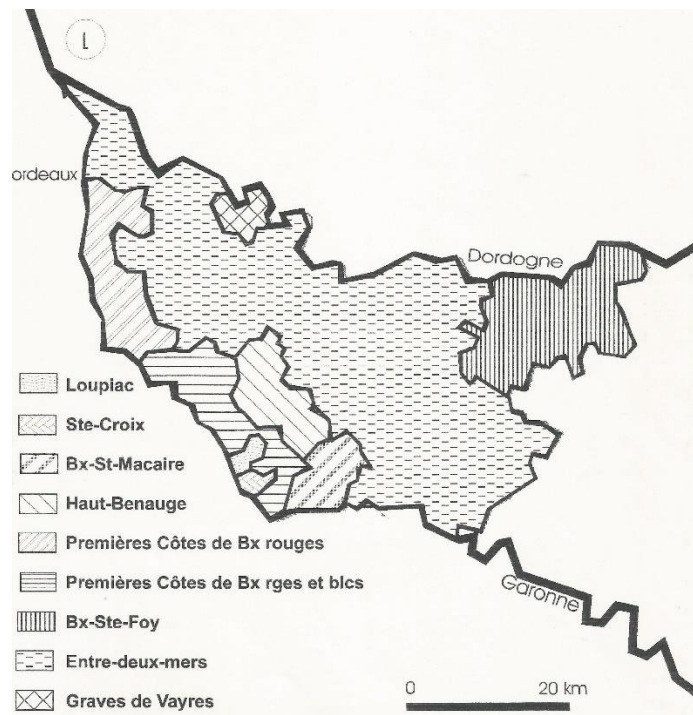


Fig 5 : La densité de population en Entre-deux-Mers en 1990

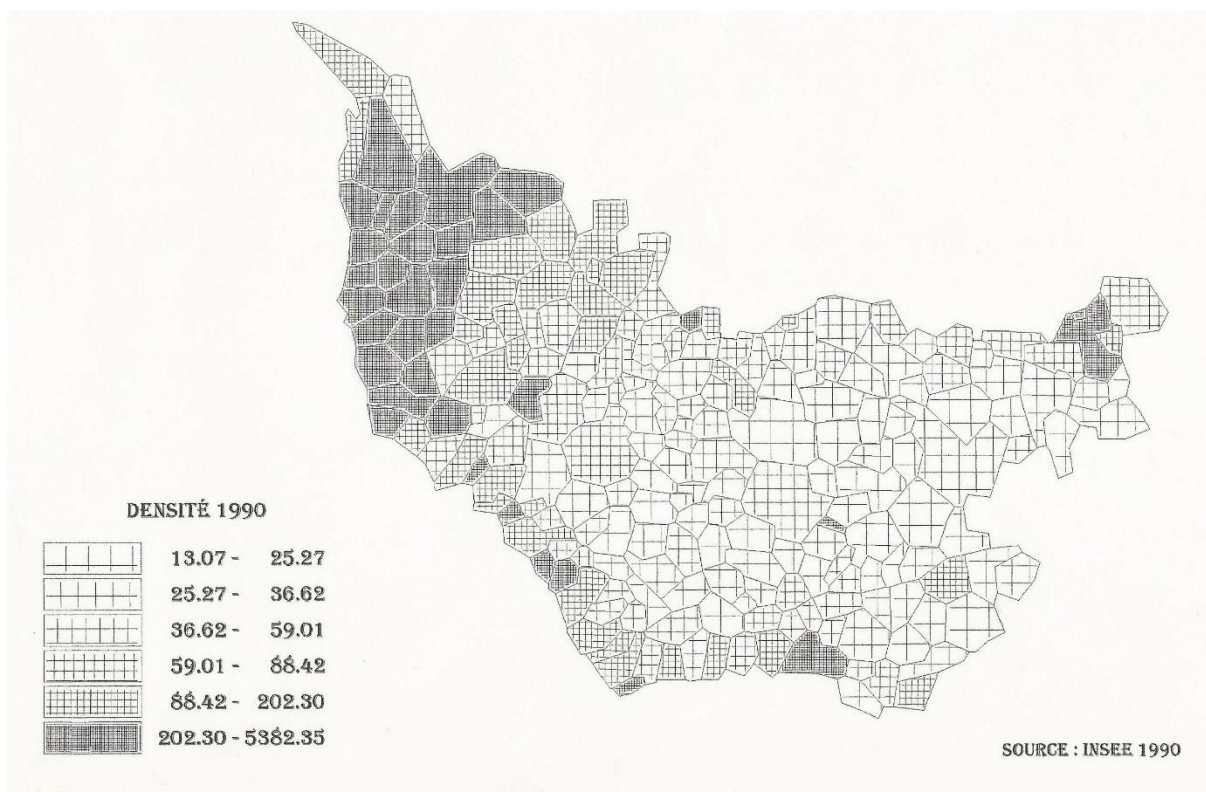


Fig6 : Le revenu moyen par habitant en 1991 en Entre-deux-Mers

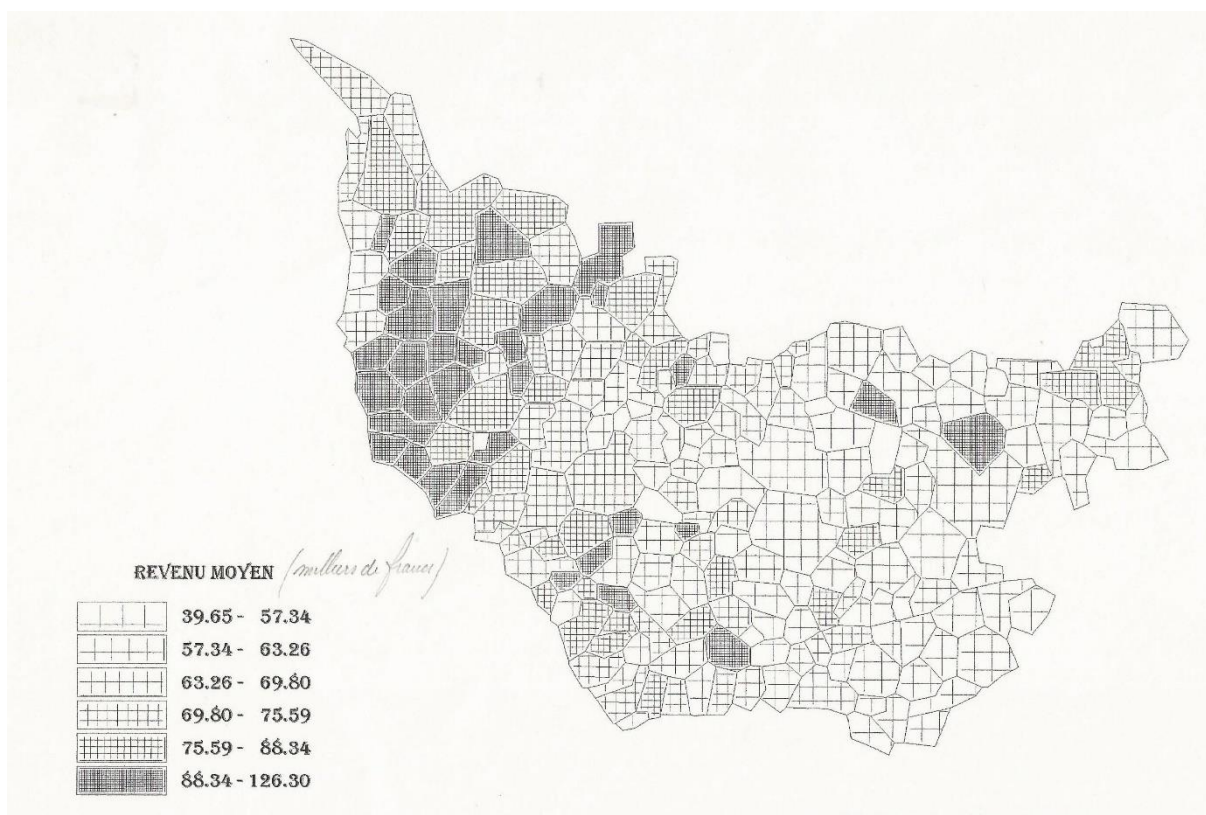


Fig7 : Le taux d'attractivité des communes e l'Entre-deux-Mers en 1990

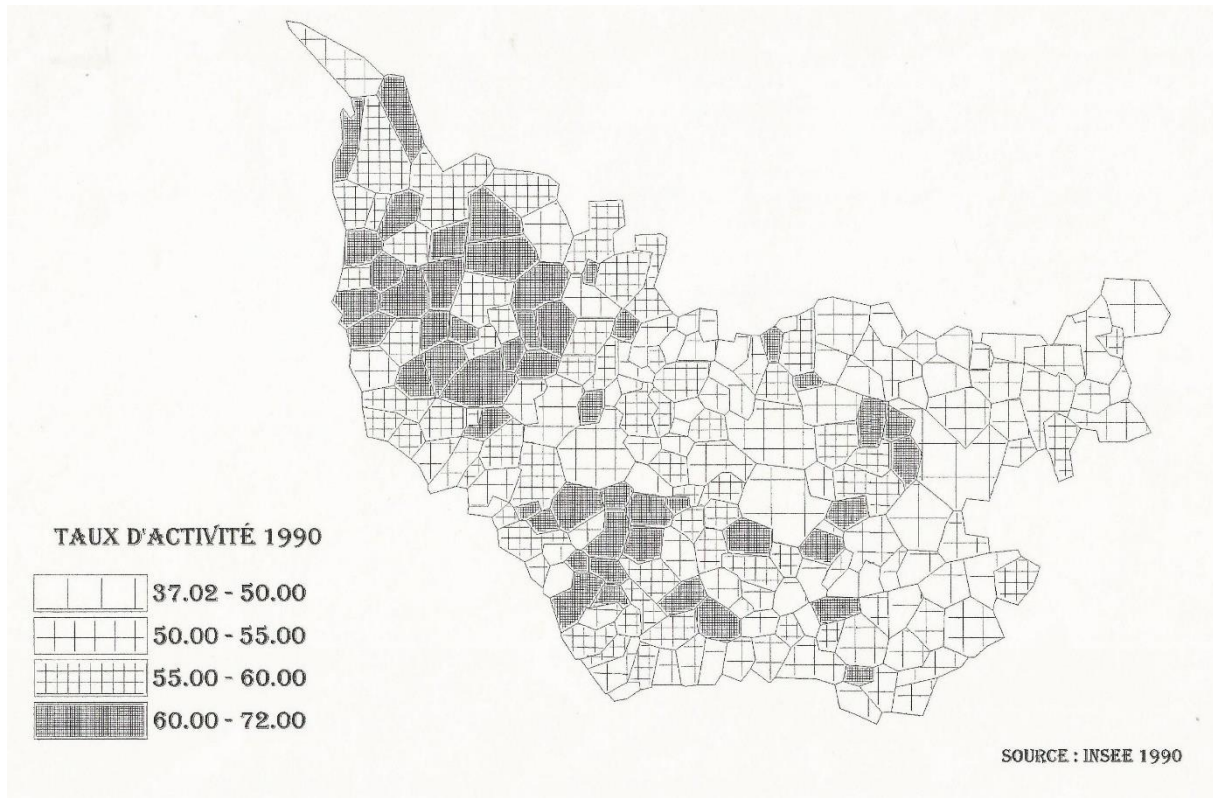


Fig8 : L'accroissement démographique entre 1982 et 1990 en Entre-deux-Mers

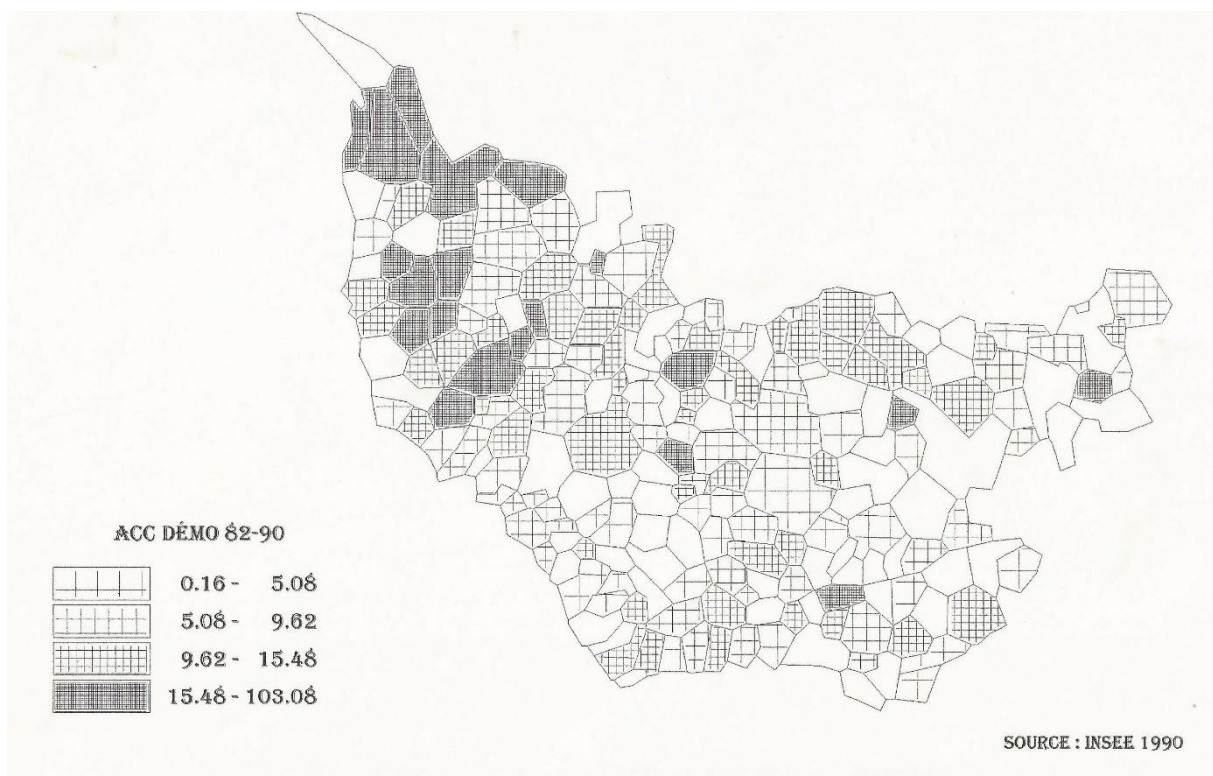


Fig9 : La part des vignes dans la surface agricole d'exploitation (RGA 1988)

